



FEUILLE COMMUNALE N° 6 - août 2008

TRAVAUX DE VOIRIE A BOUSSU

En raison de travaux d'entretien et de réparation (par la SPRL DELID) prévus sur la RN40 à Boussu-lez-Walcourt, la chaussée de Beaumont sera barrée dès le 4 août 2008 pendant 30 jours ouvrables (jusqu'au 15 septembre minimum).

Une signalisation adéquate sera mise en place afin de permettre au maximum l'accès aux commerces locaux. Certains jours, la circulation risque d'être difficile à cet endroit.

FERMETURE DES BUREAUX

Les bureaux de l'administration communale seront fermés le lundi 4 août (ducasse) et le vendredi 15 août (Assomption). Les permanences administratives de Froidchapelle et Boussu-lez-Walcourt le samedi 16 août 2008 sont aussi supprimées.

BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque de Froidchapelle sera fermée les jeudis 7 et 14 août.

L'EAU, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS !

L'eau est un bien inestimable qui rythme nos activités quotidiennes. L'eau est un bien vital. Préserver nos ressources en eau, c'est garantir notre capital de vie et celui des générations futures.

En Région wallonne, de nombreuses actions sont menées pour protéger ce patrimoine naturel. 1 milliard d'euros auront été investis entre 2005 et 2009 pour épurer nos eaux usées. Cela représente 4.000 emplois nouveaux.

Dans notre Région, la qualité des eaux s'améliore sans cesse. Nous pouvons encore faire mieux.

Le 16 juin dernier, une consultation publique sur la gestion de l'Eau a été lancée. Au fil de cette campagne de six mois, chaque citoyen est invité à exprimer son avis, ses priorités et ses idées sur les futurs programmes d'amélioration de la qualité de l'eau en Région wallonne. Une synthèse de ces avis sera ensuite transmise à la Commission européenne en application de la Directive cadre sur l'Eau.

A travers un questionnaire, que vous pouvez compléter sur le site <http://environnement.wallonie.be>, vous pouvez faire part de vos priorités, vos idées, vos projets afin de construire, ensemble, un programme d'avenir pour protéger nos rivières, nos fleuves et nos nappes d'eau.



POUR NOTRE SANTE, CESSONS LE FEU !

Brûler ses déchets au fond du jardin, c'est intoxiquer tout le voisinage !

Notre santé part en fumée

Les déchets brûlés libèrent des dioxines, des métaux lourds et d'autres molécules dangereuses qui peuvent provoquer des cancers, des troubles de la reproduction, des infections respiratoires, une baisse du système immunitaire...

Notre environnement est pollué

L'incération dégage des fumées malodorantes, irritantes et toxiques. Les cendres se déposent sur le sol et les végétaux. Elles contaminent ainsi la chaîne alimentaire, notamment via les produits du potager et du poulailler.

1 kg de déchets incinérés au jardin produit autant de dioxines que 10 tonnes de déchets brûlés dans un incinérateur qui répond aux normes...

Nos voisins sont empestés

Les fumées ne s'arrêtent pas à la clôture du jardin; les voisins "dégustent" aussi en respirant les émanations et en accueillant les cendres toxiques dans leur jardin.

La loi l'interdit !

Incinérer ses immondices est une infraction réprimée par la loi. Brûler ses déchets verts secs (branchages, feuilles mortes...) est interdit à moins de 100 mètres des habitations voisines, voire totalement interdit comme en Flandre et dans certaines communes.

N'achetons pas nos déchets

Préférons les emballages réutilisables, les produits peu emballés, les grands conditionnements, les produits concentrés.

Pub ? Non merci !

Refusons les pubs dans nos boîtes aux lettres en apposant un autocollant imprimé par la Région wallonne disponible à l'administration communale).

Donnons une seconde vie à nos objets

Ne jetons plus nos appareils électroménagers, meubles, vêtements, jouets, matériaux de construction... Certaines entreprises leur donnent une seconde vie.

Triions, triions, triions !

Trier, ça peut rapporter gros. Bien souvent, la facture de la collecte des déchets tout-venant dépend du poids ou du nombre de sacs. Alors, les déchets verts -> au compost, les huiles de friture, les bois traités -> au parc à conteneurs...

Les bonnes adresses

- Risques pour la santé et l'environnement : www.sante-environnement.be
- Gestes quotidiens pour éviter les déchets : Réseau Eco-Consommation - tél. : 081/73 07 30 ou www.ecoconso.be
- Une seconde vie pour vos objets : Réseau RESSOURCES : tél. 081/71 15 81 ou www.res-sources.be
- Ramassage des déchets, parcs à conteneurs, services aux habitants (broyage déchets verts, formation au compostage...) : service cadre de vie de la commune de Froidchapelle (060/45 91 42 ou 43) ou www.froidchapelle.be.

"LA TAC-A-TAC-TAC-TIQUE POUR OTER LA TIQUE"

Les tiques et la maladie de Lyme

La maladie de Lyme est une infection que l'on peut attraper après avoir été mordu par une tique infectée par une bactérie (Borrelia), si la tique reste fixée à la peau pendant au moins 12 heures. Seules 10 % des tiques présentes en Belgique sont infectées. Environ 700 cas sont diagnostiqués chaque année.

La tique est un petit acarien brun noir de la taille d'une tête d'épingle. Les tiques peuvent être présentes là où il y a des bois et une végétation basse (hautes herbes, fougères, buissons) mais, aussi dans des prairies et des espaces verts urbains.

Que faire pour éviter d'attraper la maladie ?

Il convient de porter des vêtements couvrant la plus grande partie de la peau. En forêt, rester sur les sentiers, par souci de la nature, et éviter de se frotter contre les herbes et les plantes sur lesquelles les tiques sont en attente du passage d'un hôte.

Contrôler la peau après toute exposition possible pour détecter rapidement les tiques attachées.

La maladie de Lyme se manifeste en plusieurs étapes, qui ne sont pas toutes nécessairement observées :

- de 3 jours à 3 mois après la morsure : apparition d'une tache rouge circulaire à l'endroit de la morsure, qui grandit petit à petit; apparition de symptômes grippaux tels que maux de tête; maux de gorge, fatigue ou fièvre;
- quelque semaines ou mois après la morsure : douleur dans les bras ou les jambes, déformation du visage causée par une paralysie des muscles de la face, vision double, trouble du rythme cardiaque.

Comment respire-t-elle ?

En tant qu'arachnides, les tiques adultes (tout comme les nymphes) ont huit pattes; lorsqu'elles sont au stade de larves, elles n'en possèdent que six.

Au niveau de la tête se trouvent les organes de piqûre et d'aspiration pour absorber leur nourriture. Au niveau de la première paire de pattes se trouvent les organes des sens les plus importants et les pinces puissantes avec lesquelles les tiques s'accrochent à leur victime.

Les ouvertures servant à la respiration sont situées à l'arrière de la dernière paire de pattes, les organes sexuels sont sous le ventre. Nous allons profiter de cette anatomie particulière pour l'éliminer facilement.

Que faire en cas de morsure ?

Il convient d'abord de localiser rigoureusement toutes les tiques, avant de les éliminer le plus rapidement possible (plus la tique reste longtemps accrochée à la peau , plus le risque de contamination par la bactérie pathogène est grand) et le mieux possible en respectant les étapes suivantes :

- 1) Se munir d'un mouchoir (ou un tissu rugueux du style un gant de toilette sec ou manche d'un pull (le plus clair possible afin de la retrouver à la fin).
- 2) Verser 1 ml de savon liquide sur la tique (ou du gel douche ou si vous n'avez rien de tout cela un gros crachat fera l'affaire).
- 3) Pratiquer des mouvements circulaires légers avec le mouchoir sur le savon liquide.
- 4) Après quelques rotations, la tique se détachera complètement de la peau et restera accrochée au tissu.

Le danger d'utiliser l'éther et une pince à épiler, ou une quelconque technique habituellement conseillée, est que la tête de la tique reste dans la chair sans être vue et que les complications apparaissent après un certain temps La tique, lorsqu'elle est comprimée par une pince ou autre objet, risque de régurgiter dans votre corps les borellias.

S'il y a apparition de tâches, maux de tête et/ou douleurs dans les jambes ou les bras, consulter le plus rapidement possible un médecin. Une simple prise de sang permet de savoir si l'on est infecté par la bactérie responsable.

Un traitement par antibiotique favorisera une résolution rapide diminuant d'autant les désagréments pour le patient et le risque de complications ultérieures.

Source : Daniel BROGNIET, infirmier chef - SUS SMUR - CSF Chimay



SIGNATURE DE LA CHARTE DU PCDN

La commune et ses partenaires signeront prochainement le contrat communal de développement de la nature, par lequel ils s'engagent à réaliser les propositions du PCDN. Il s'agit d'un contrat moral et symbolique que les partenaires signent, librement et spontanément, entre eux et vis-à-vis de la Région wallonne.

Cette dernière étape, après l'enquête publique qui sera ouverte prochainement et l'approbation par le conseil communal, se déroulera le **samedi 18 octobre 2008 à la maison de village de Vergnies**.

Outre la signature officielle par les autorités communales et les représentants de la Région wallonne, différentes activités sur le thème de l'environnement seront organisées lors de cette journée.

Le programme est évidemment en cours d'élaboration, mais on peut d'ores et déjà dire que différents acteurs de la protection et de la promotion de la nature seront présents.

Nous profitons d'ailleurs de l'occasion pour relancer un appel à toute personne ou association ayant un rapport étroit avec l'environnement et qui serait intéressée de participer à cette journée par la tenue d'un stand de promotion et/ou la présentation d'un exposé sur un thème particulier. Vous êtes les bienvenues ! N'hésitez pas à prendre contact avec notre service cadre de vie au 060/45 91 42 (M. Dominique DELFERIERE) ou 060/45 91 43 (Mme Mélanie LECOCCQ) ou encore avec le GAL de la Botte au 060/41 14 07 (M. Thomas PUISSANT).

C'est à cette occasion aussi que les premiers panneaux des arbres remarquables de notre entité seront inaugurés.

Parallèlement à cette journée "nature", vous pourrez visiter tout le week-end, à la salle "Nos Loisirs", l'exposition "Les anciens métiers à Vergnies", organisée par le Comité Confrérie. Renseignements : Thierry VINOIS (060/45 66 47) et Thierry HULHOVEN (060/51 41 22).

Enfin, dans le cadre de cette journée, l'administration communale, en collaboration avec les acteurs du PCDN, a souhaité participer à l'action

"Rendez-vous sur les sentiers"

De nombreux citoyens voudraient voir remis à l'honneur les chemins et sentiers de leur commune. La raison ? Un regain d'intérêt pour les balades et randonnées (à pied, à vélo, à cheval...), les déplacements doux au quotidien, la découverte du patrimoine, le respect de l'environnement... et une offre trop souvent insuffisante de petites voies appropriées.

L'action "Rendez-vous sur les sentiers" propose aux citoyens d'organiser la réhabilitation d'un chemin ou d'un sentier de leur entité lors du week-end des 18 et 19 octobre 2008 et/ou d'organiser la plantation d'arbres et de haies le long des petites voies publiques dans le cadre de la semaine de l'arbre. Ces actions seront médiatisées dans le but d'attirer l'attention de tous sur les multiples intérêts du maintien des chemins et des sentiers, mais aussi sur les menaces qui pèsent sur ceux-ci.

Ce projet offre l'occasion aux citoyens, avec le soutien de Sentiers.be, de s'investir concrètement en faveur de l'environnement, de la qualité de vie dans leur commune et d'un développement durable des loisirs, du tourisme et de la mobilité douce. Autant de valeurs qui leur tiennent à cœur. C'est aussi l'occasion pour les communes et leurs habitants, de se rencontrer autour d'un projet concret et de créer une synergie positive autour des chemins et sentiers.

Le projet "Rendez-vous sur les sentiers" est ouvert aux associations, comités, clubs de marches, mouvements de jeunesse, syndicats d'initiative, maisons et offices du tourisme, citoyens...

A l'occasion de cette action 2008, deux sentiers ont été choisis à Vergnies. Gageons que d'autres sentiers de notre commune seront réhabilités dans la foulée.

Que les bénévoles qui sont intéressés par cette action bloquent déjà la date du 18 octobre 2008. Nous les invitons à prendre un premier contact avec le service cadre de vie au 060/45 91 42 ou 060/45 91 43.

Un site absolument indispensable à visiter (vous saurez tout tout tout sur les sentiers : leur histoire, leur statut, comment les réhabiliter...) : www.sentiers.be.

OZONE ET VAGUE DE CHALEUR

Il n'est pas exclu que notre pays soit confronté à un "été très chaud" et que la population soit confrontée à une canicule et/ou à des problèmes liés à une concentration trop élevée d'ozone dans l'air.

Pour parler de "canicule", il faut que deux conditions météorologiques soient simultanément remplies :

- 1) une température minimale moyenne soit supérieure à 19° à Uccle pendant une période d'au moins trois jours consécutifs.
- 2) une température maximale moyenne de 30° à Uccle.

Les conditions liées à "l'ozone" sont remplies si, la veille, la concentration d'ozone moyenne par heure est, dans au moins une station de mesure, supérieure à 240 microgrammes/m³ (le seuil d'alerte UE) et si l'on prévoit, au cours de la journée, une concentration d'ozone moyenne par heure supérieure à 180 microgrammes/m³ (le seuil d'information UE).

Les principaux groupes à risque parmi la population, sensibles aux conséquences néfastes d'une canicule, sont :

- les très jeunes enfants, en particulier les bébés;
- les personnes âgées;
- les personnes souffrant d'une affection du cœur ou du système nerveux central (Parkinson, Alzheimer, démence);
- les personnes souffrant de déshydratation aiguë.

Les personnes qui vivent dans des bâtiments surpeuplés et mal isolés (souvent les étages supérieurs d'un immeuble) courent également un plus grand risque.

Le SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement (SPF SPSCAE) dispose, dans le cadre de son plan vague de chaleur et ozone (PVCO), d'une série de mesures qui varient en fonction des différentes phases du plan et qui peuvent être entre autres :

a) dans la phase de vigilance qui va du 15 mai au 30 septembre inclus et dans laquelle nous nous trouvons actuellement :

- le SPF SPSCAE sensibilise, pendant les mois de juillet et d'août, le grand public aux risques de canicule et d'ozone via des avertissements dans *Métro*, un périodique diffusé gratuitement;
- il fournit des informations générales aux professionnels des soins de santé, à savoir les médecins généralistes, les pharmaciens, les services d'urgence et les services 100 et aux partenaires sociaux et aux organisations et mutualités;
- il diffuse sa brochure sur la canicule et la concentration d'ozone par le biais des administrations communales;
- il informe les gouverneurs de province et les bourgmestres.

b) dans la phase d'avertissement, atteinte à un premier niveau dès que les conditions météorologiques susmentionnées sont remplies pendant deux jours consécutifs ou, à un deuxième niveau, dès que les critères d'une canicule ou d'une concentration d'ozone sont remplis :

- le SPF SPSCAE avertit immédiatement les inspecteurs de santé, les professionnels des soins de santé comme les cercles de médecins généralistes, les associations de patients, les services d'urgence, les services psychiatriques et gériatriques des hôpitaux, les maisons de repos et de soins, les organisations de soins à domicile et de quartier;
- il lance une campagne médiatique à l'attention de la population;
- il active son call center.

c) dans la phase d'alerte, atteinte dès que les critères de canicule ou de concentration d'ozone sont atteints :

- le SPF SPSCAE met une cellule de crise en place, désigne un manager de crise et envoie un avis de crise aux professionnels des soins de santé comme les cercles de médecins généralistes et les associations de patients, les services d'urgence, les services psychiatriques et gériatriques des hôpitaux, les maisons de repos et de soins, les organisations de soins à domicile et de quartier, les centres pour handicapés, les crèches...;
- il lance une campagne médiatique à l'attention de la population;
- il active son call center.

QUELQUES CONSEIL...

Lors d'une journée de forte chaleur :

- Exposez-vous le moins possible au soleil.
- Protégez-vous par l'application d'une crème solaire.
- Buvez suffisamment, de l'eau de préférence.
- Signalez au CPAS de votre commune les cas isolés qui nécessiteraient le passage d'une assistante sociale.

Lors d'une journée caractérisée par un dépassement du seuil des concentrations d'ozone :

Les personnes les plus sensibles sont les personnes asthmatiques, les personnes qui ont des problèmes respiratoires, les personnes âgées et les enfants en bas âge.

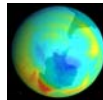
A ce public-cible, le SPF Santé Publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement recommande, dans la mesure du possible :

- de rester à la maison,
- de ne pas fournir d'efforts physiques,
- de ne pas ouvrir les fenêtres pendant la période chaude de la journée soit entre 12 et 22 heures. Ouvrir donc les fenêtres de préférence très tard le soir ou le matin, quand les concentrations sont retombées au plus bas.

Le port d'un masque n'est pas utile : il empêcherait plus la personne de bien respirer que de limiter l'entrée de ce gaz.

Vous trouverez les critères météorologiques liés au passage des phases dans le plan publié sur la page [Ozone et vague de chaleur \(HTML\)](#) sur le site www.health.fgov.be, ainsi qu'un document reprenant les questions les plus fréquemment posées (FAQ), et un document de recommandations.

Nous vous invitons à consulter les sites de la [cellule Inceline \(WEB\)](#) et de l'[Institut Royal Météorologique de Belgique \(WEB\)](#) pour connaître respectivement les concentrations actualisées en ozone (via les rubriques "qualité de l'air - ozone - actuel") et le bulletin météorologique par région.



MEDECINS DE GARDE

L'Association des Généralistes de la Région des Fagnes nous communique l'adresse de son site web (www.agrf.be), sur lequel vous pourrez consulter la liste des médecins de garde de notre entité.

DON DE SANG

La prochaine collecte de sang aura lieu le **vendredi 8 août** de 16 h à 18 h 30 à la salle des fêtes de Froidchapelle.

AGENDA

Lundi 4 août à partir de 13 h : restauration et après-midi récréatif à la buvette du tennis - organisation : UCP Amicale des Pensionnés de Froidchapelle

Vendredi 8, samedi 9 et dimanche 10 août : ducasse de Fourbechies. Vendredi 8 à 16 h : tournoi de boulettes. Samedi 9 à 13 h 30 : tournoi de balle pelote - à 14 h : animation pour enfants. Dimanche 10 à 8 h 30 : marche - à 12 h : barbecue géant (adultes : 12 € - enfants : 8 € - réservations au plus tard le 6 août chez J.-F. PIERARD (0494/88 70 08), O. DAGNEAUX (060/41 10 49) ou P. CALLENS (060/41 16 22) - à 14 h : jeux inter-villages - à 16 h : goûter des 3x20.

Vendredi 22, samedi 23 et dimanche 24 août : ducasse de la Gare. Vendredi 22 à partir de 17 h : jeu de boules en bois doublettes formées (5 €/joueur - prix suivant inscriptions). Samedi 23 à 13 h 30 : pétanque doublette avec 3 boissons gratuites (10 €) - de 15 h à 18 h : goûter des aînés animé par Francis (entrée gratuite) - à 19 h 30 : concours de manille équipes formées (équipes formées - inscriptions 12 € 4 boissons comprises - 500 € de prix - tirage à 20 h). Dimanche 24 dès 7 h 30 : VTT - 15, 25, 40, 60 et 75 km (P.A.F. 3 à 7 € ravitaillement + 1 boisson) - circuit pédestre de 10 km (inscription au chapiteau) - dès 11 h : bal apéritif par la fanfare de Froidchapelle-Boussu - à 13 h : 28^e dîner choucroute Oberbayern animé par "Die Lustigen Vagabonden" - possibilité d'assiette froide - apéritif offert - réservations souhaitées pour le 22 août chez B. MAHY (060/41 20 32), J. DELESPINETTE (060/41 28 41), D. PONCELET (060/41 25 61) ou G. JEANMENNE (060/41 16 59) - adultes : 12 € - enfants de moins de 10 ans : 8 € - soirée de clôture ambiance années 80 à nos jours dès 19 h (entrée gratuite).

Vendredi 29 août : traditionnel cochon à la broche de l'E.C. Erpion à la buvette du club. Adultes : 12 € - enfants : 7 €. Réservations souhaitées pour le 24 août au plus tard chez J.-P. MOTTINT (0479/75 46 90), J.-P. POULIN (0494/10 44 12) ou M. AELGOET (071/63 30 07).

Lundi 1^{er} septembre à 20 h : conseil communal.

Le dicton d'août : *Ce que le mois d'août ne mûrira pas, ce n'est pas septembre qui le fera.*

Editeur responsable : Willy DECUIR - bourgmestre - place Albert Ier 38 - 6440 Froidchapelle

La présente feuille peut être consultée et téléchargée en couleurs sur notre site internet www.froidchapelle.be, dans les rubriques "Dernières nouveautés" et "Bulletin communal".

Le CPAS de FROIDCHAPELLE vous informe...

VENTE DE TERRAIN DU CPAS

Le CPAS de Froidchapelle met en vente un terrain (pâturage) situé à Vergnies, rue de Barbeçon, au lieu dit "Les Anes", cadastré 3^e division section A n° 32a et d'une contenance de 56 a 30 ca. Offres en l'étude du notaire GLIBERT à Beaumont. Libre d'occupation. Pour tous renseignements : Geoffrey BORGNIET (060/51 01 22)

Permanences sociales : tous les lundis de 8 h 30 à 12 h, les mercredis et vendredis de 8 h 30 à 10 h 30.

Les **permanences juridiques** du CPAS de Froidchapelle continuent à être assurées, dans les locaux du CPAS, rue de la Station 83, par Maître Nadine SONNET, avocate du barreau de Charleroi.

Ce service est gratuit et accessible à tous pour des conseils en matière de baux, divorces, droits parentaux...

Pour une meilleure organisation, entre 13 h et 14 h, la permanence sera réservée aux personnes ayant pris rendez-vous au préalable auprès de notre service social (060/51.01.20). Entre 14 h et 15 h, l'accès à la permanence sera libre. La **prochaine permanence aura lieu le mercredi 27 août 2008 de 13 h à 15 h.**

Permanences médiation de dettes : dans les locaux du CPAS. La **prochaine permanence se tiendra le mercredi 6 août 2008 de 13 h à 15 h.**

Guidance sociale énergétique : aide à la gestion et à la maîtrise des factures énergétiques, information sur la libéralisation du marché de l'électricité. Pour une meilleure organisation, la permanence sera réservée aux personnes ayant pris rendez-vous, au préalable, auprès de notre service social - rue de la Station 83 (060/51.01.21)

Paul BOUCHE, Président du CPAS - CPAS - Rue de la Station 83 - 6440 FROIDCHAPELLE - Tél. : service social : 060/51 01 20 - 060/51 01 21 - cpasfroidchapelle@hotmail.com